

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 2 AOÛT 2010 À LA SALLE JOSEPH-PELLETIER, SITUÉE AU 150, RUE SAINT-JOSEPH À SQUATEC.

Sont présents :

M.	André Chouinard, maire
M ^{mes}	Juliette Côté, conseillère
	Suzanne Ouellet, conseillère
	Chantal Pelletier, conseillère
MM.	Raymond Malenfant, conseiller
	Gilbert Morneau, conseiller
	Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

RÉSOLUTION 2010-08-141

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2010-08-142

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 JUILLET 2010

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2010-08-143

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que les comptes totalisant 140 465,61 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 08-2010 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance est classé sous la cote 102-102.

CORRESPONDANCE PROVENANT DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Les élus et le chef pompier ont reçu copie d'une lettre dans laquelle la MMQ, à titre d'assureur, rappelle qu'il est important que la municipalité puisse continuer d'offrir des services de sécurité incendie appropriés durant les compétitions tels les tournois annuels régionaux.

RÉSOLUTION 2010-08-144

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ABRASIFS POUR LE DÉGLAÇAGE DES ROUTES

Considérant l'invitation transmise à deux entrepreneurs pour obtenir des soumissions en vue de l'acquisition de 3 500 tonnes d'abrasifs.

Considérant que les deux soumissions reçues sont conformes soit celle de Les Carrières Dubé et fils inc. et celle d'Excavation Jean-Guy Roy inc.

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'accepter la soumission de Les Carrières Dubé et fils inc. au montant de 30 814,88 \$, taxes incluses pour la fourniture, le chargement, la pesée, le mixage et la livraison de 3 500 tonnes d'abrasifs puisqu'elle est la plus basse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2010-08-145

APPEL D'OFFRES – ASPHALTE POUR LES RUES SAINT-MICHEL, SAINT-PIERRE ET VIEUX-CHEMIN

Considérant les travaux d'asphaltage à réaliser sur environ 350 mètres linéaires avant la fin de la saison 2010.

Considérant l'obligation de demander des soumissions puisque le coût dépassera 25 000 \$.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions par voie d'invitation écrite à au moins deux entrepreneurs spécialisés .

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-08-146

DEMANDE DE COMMANDITE – GALA COUNTRY

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'accorder un forfait de deux nuitées à La Seigneurie à faire tirer au Gala country qui doit avoir lieu le dimanche 19 septembre prochain au Club des bien de même.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

SUIVIS :

RETENUE PERMANENTE ET TRAVAUX À TERMINER – CONSTRUCTION GERMAIN DUMONT INC.

Les élus sont informés des discussions tenues avec monsieur Germain Dumont à propos des défauts de construction et des travaux à terminer en bordure de la rue Fleur-de-Lys notamment. Les détails seront fournis lors d'un comité de travail.

TRAVAUX SUR LA RUE VIEUX-CHEMIN

Jusqu'à maintenant, l'équipe des travaux publics a consacré 140 heures aux travaux de la rue Vieux-Chemin, soit moins de 4 semaines de travail. Selon les ingénieurs, la cadence est supérieure aux normes. Il faudra environ 3 semaines pour terminer les travaux à cet endroit. Par la suite, les travaux seront entrepris sur la rue Saint-Michel.

LES FLEURONS

La conseillère Chantal Pelletier résume la journée du 20 juillet dernier au cours de laquelle des représentants de Les Fleurons du Québec ont visité notre territoire et rencontré les membres du comité d'embellissement. L'ensemble s'avère très positif. Un rapport parviendra au maire au début du mois d'octobre. Il est mentionné qu'il serait pertinent de publier un résumé de ce rapport dans le bulletin municipal.

LIBRE ÉCOULEMENT DES EAUX À LA DÉCHARGE DU LAC SAUVAGE

Le mercredi 28 juillet dernier, des travaux d'enlèvement de blocs de béton étaient prévus afin d'assurer le libre écoulement des eaux. Or, des riverains se sont présentés à la décharge du lac Sauvage pour manifester leur désaccord à propos de ces travaux. Suite à une discussion avec ces citoyens, il a été entendu que ces travaux ne seront pas réalisés tant que des précisions n'auront pas été apportées quant aux conséquences à l'enlèvement des blocs de béton. Un représentant du groupe de citoyens, monsieur Sylvain Bouchard, devrait fournir l'information à l'administration municipale au cours des prochaines semaines. À suivre.

SÉANCE ORDINAIRE DE SEPTEMBRE

Monsieur le Maire rappelle aux personnes présentes que la prochaine séance ordinaire aura lieu le **mardi** 7 septembre 2010.

RÉSOLUTION N° 2010-08-147

FACTURE – VILLAGE DES SOURCES

Considérant qu'aucun enfant de Squatec n'est allé au Village des Sources, le conseil municipal avait décidé de ne pas contribuer financièrement à cette activité.

Considérant que nous avons reçu un état de compte et qu'après s'être informé, il appert que toutes les municipalités du Témiscouata ont contribué même celles où aucun enfant n'est allé au Village des Sources puisque cette contribution est considérée comme une quote-part.

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu de verser la somme demandée, soit 276,27 \$. Cette somme sera puisée dans les montants prévus pour des dons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

REMBOURSEMENT DE LA PART MUNICIPALE DU COÛT DES TRAVAUX CAPITALISÉS EN 2008 – OMH

La directrice générale informe les élus que la municipalité recevra 14 388 \$ en septembre ou octobre prochain. Il s'agit de la part municipale du coût des travaux RAM capitalisés en référence à l'année 2008. (RAM = remplacement, amélioration, modernisation). Désormais, les sommes capitalisées seront remboursables selon un nouveau service de la dette échelonné sur 20 ans.

DÉMISSION DE MONSIEUR LAVAL BOUCHARD

La directrice générale résume la lettre de démission de monsieur Laval Bouchard. Une correspondance lui sera transmise pour le remercier des services rendus à la municipalité. D'autre part, les élus se pencheront sur la façon de combler ce poste.

SENTIER DE VTT ET DE MOTONEIGE

Une rencontre a eu lieu le 14 juillet dernier à Saint-Louis du HA! HA! en présence des représentants des clubs de motoneige et de VTT et de la MRC. Une somme de 100 000 \$ demeure disponible pour la signalisation et la finalisation du sentier. Compte tenu du peu d'argent disponible, le club de VTT Trans-Témis offre de compléter ces travaux en fournissant sa machinerie. La MRC paiera les salaires et les dépenses des machines. Les clubs de motoneige pourraient collaborer à certains endroits notamment en coupant des arbres.

Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire procède à la période de questions.

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 20, sur la proposition de Juliette Côté, l'assemblée est ajournée.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale, secrétaire-trésorière